

# Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime

[www.prh76.fr](http://www.prh76.fr)



Ensemble, accueillons  
les différences

# Rapport d'activité 2021

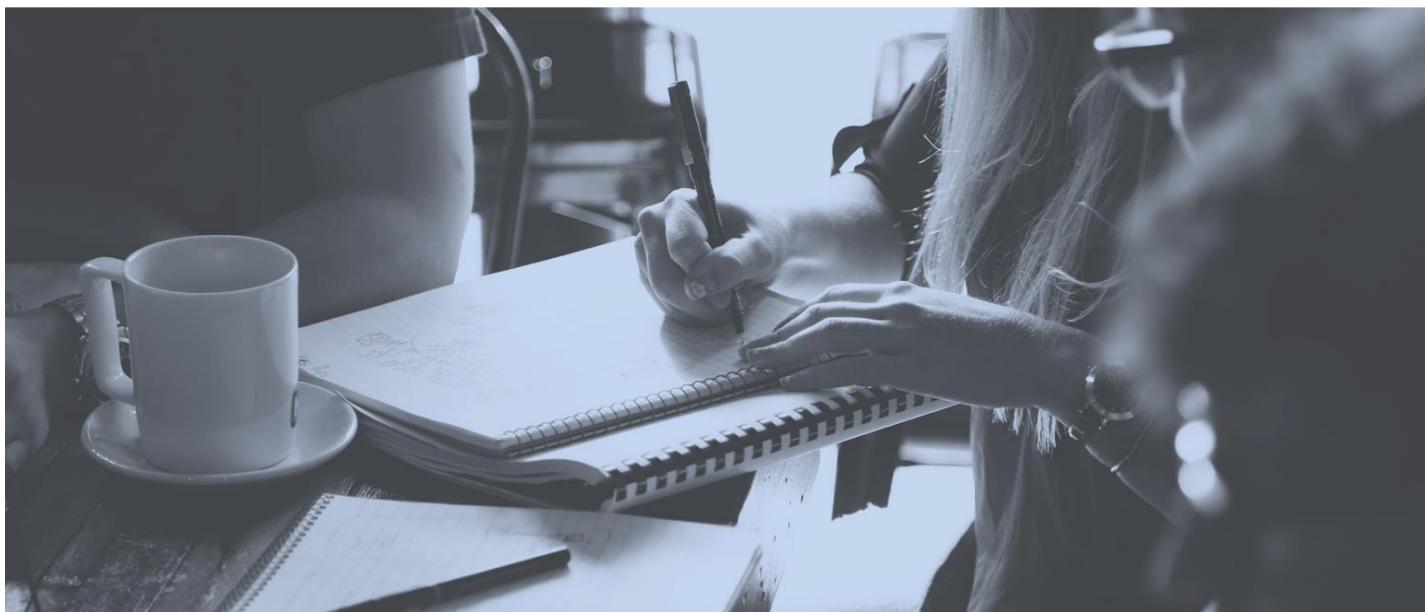
## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Faire équipe !</b> .....	<b>4</b>
<b>Les outils développés</b> .....	<b>7</b>
Le DAPI (Document d'Accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion) .....	8
Le logiciel métier .....	8
Les malles pédagogiques .....	9
Les éléments de communication et le site internet .....	9
Perspectives 2022 : l'observatoire départemental de l'inclusion .....	10
<b>Les indicateurs de l'activité</b> .....	<b>11</b>
La montée en charge de l'accompagnement des familles : .....	12
Le profil des enfants accompagnés .....	14
Les données concernant les demandes .....	18
Mesure de l'activité partenariale .....	19
La nature des interventions du PRH 76 .....	20
<b>Des premières rencontres partenariales à l'opérationnalité des collaborations</b> .....	<b>23</b>
Le maillage entre les plateformes de services et de répit et le PRH 76 .....	24
L'inscription du PRH 76 dans le réseau des dispositifs de dépistage, de diagnostic et des dispositifs de coordination de parcours .....	25
Les PMI .....	25
Les CAMSP .....	26
Les dispositifs de coordination de parcours .....	26
Collaboration avec la Direction Enfance Famille, la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental 76 et les UTAS .....	27
Les dynamiques engagées avec les collectivités .....	28
Les dynamiques engagées avec le réseau des Relais Petite Enfance (RPE) .....	29
Les dynamiques engagées avec les acteurs de la vie sportive .....	30
L'inscription du PRH 76 dans l'évènementiel et dans les dynamiques de réflexion .....	30
Journée de la DRAJES : « Accompagner les pratiques des Accueils Collectifs de Mineurs dans l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers » .....	30
Lancement officiel du Pôle Ressources Handicap 76 .....	31
Participation à la journée départementale : "Étayer et accompagner les parentalités vulnérables des parents en situation de handicap intellectuel ou psychique" .....	32
Bilan des séjours de répit .....	32
Les journées d'informations et forums : .....	33
Le groupe de travail national de la Fédération Générale des PEP .....	34
Les comités inter associatifs du PRH 76 .....	34
<b>Les perspectives pour 2022</b> .....	<b>35</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>37</b>

# Introduction

Le Pôle Ressources Handicap 76 a commencé son déploiement en mars 2021.

L'objectif de cette première année a d'abord été de constituer l'équipe avec trois référentes territoriales et un chef de projet. L'ensemble de l'équipe étant issu du champ médico-social, un temps a été nécessaire pour se familiariser avec l'écosystème partenarial du droit commun et avec les politiques familiales, sociales, éducatives des partenaires institutionnels. Ces premiers mois ont enfin été mis à profit pour s'approprier les contours et les champs de missions d'un service départemental encore inédit.



S'appuyant sur le cahier des charges du PRH 76, les outils et les supports de nos actions ont été pensés et réalisés de manière à répondre aux différents enjeux qui se présentaient :

- Comment allier un service de proximité à une couverture totale du département et à des réponses harmonisées ?
- Comment construire un travail d'équipe tout en étant à distance, répartis sur le territoire seinomarin ?
- Comment construire la complémentarité des actions du PRH 76 avec la diversité des acteurs œuvrant déjà à l'inclusion sur le territoire ?
- Comment répondre à la grande diversité des besoins qui s'expriment en matière de visée inclusive ?
- Comment associer les familles à la démarche inclusive dans un rôle actif ?

Pour répondre à ces enjeux, différents outils et des procédures de fonctionnement ont été construits par l'équipe du PRH 76 à partir du cahier des charges et du Référentiel National des « missions des Pôles Ressources Handicap ». Ces outils, évalués régulièrement, viennent encadrer les accompagnements réalisés auprès des familles et des professionnels et traduisent l'approche et les valeurs mises en avant par le PRH 76.

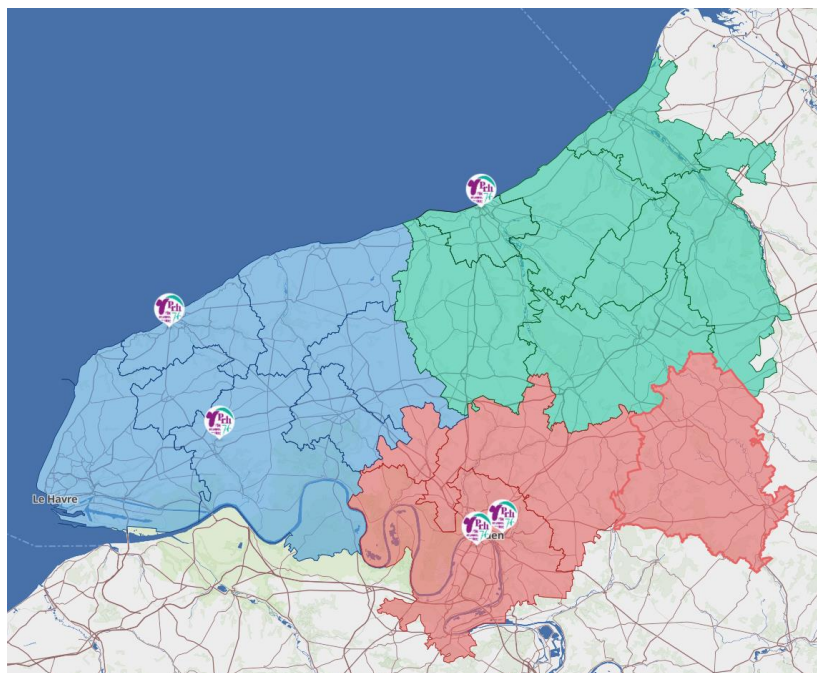
Pour organiser le suivi de l'activité, le choix a été fait de se doter d'un logiciel métier sur mesure en s'appuyant sur les ressources internes de l'association départementale des PEP 76. Le logiciel permet aujourd'hui de fournir des indicateurs pertinents sur les réalités sociales des familles accompagnées et sur les dynamiques inclusives engagées sur les différents territoires, alimentant ainsi la première ébauche d'un observatoire départemental de l'inclusion.

Enfin, les premières réponses aux familles et aux professionnels ont été apportées dès mai 2021. De nombreuses rencontres partenariales ont pu se tenir et déboucher sur une meilleure connaissance des différents acteurs mobilisés autour de la visée inclusive, des enjeux de territoire et sur l'opérationnalisation de premières collaborations.



Faire équipe !

L'équipe du PRH 76 est composée d'un chef de projet et de trois référentes territoriales réparties sur trois territoires du département.



**François JUNQUEIRA :**  
Chef de projet  
07.77.39.58.99  
[francois.junqueira@prh76.fr](mailto:francois.junqueira@prh76.fr)

**Christelle LINGLET :**  
Référente Territoriale du Territoire Ouest  
06.19.48.87.62  
[christelle.linglet@prh76.fr](mailto:christelle.linglet@prh76.fr)  
[ouest@prh76.fr](mailto:ouest@prh76.fr)

**Céline MULOT :**  
Référente Territoriale du Territoire Nord  
06.18.88.13.08  
[celine.mulot@prh76.fr](mailto:celine.mulot@prh76.fr)  
[nord@prh76.fr](mailto:nord@prh76.fr)

**Céline GUILLAUMIN :**  
Référente Territoriale du Territoire Sud  
06.18.88.84.69  
[celine.guillaumin@prh76.fr](mailto:celine.guillaumin@prh76.fr)  
[sud@prh76.fr](mailto:sud@prh76.fr)

Pour couvrir l'ensemble du territoire et assurer la proximité avec les habitants, les référentes territoriales disposent de véhicules, peuvent se rendre au domicile des familles et assurent des permanences :

- Pour le territoire Nord : une permanence est assurée dans les locaux de l'UTAS Dieppe-Neufchâtel en Bray, de la permanence MDPH de Dieppe et de la plateforme de répit et de services de l'APEI, au 1 avenue Pasteur, à Dieppe. D'autres permanences sont en pourparlers sur la Communauté de Communes des Falaises du Talou et sur les centre sociaux de l'Est du département,
- Pour le territoire Sud : une permanence est assurée dans les locaux du CAMSP du Moulin Vert (Hovia), au 12 rue Eustache de la Quérière, à Rouen Rive Gauche. D'autres permanences sont en pourparlers à la MDPH de Rouen Rive Gauche et au CMS de Petit Quevilly,
- Pour le territoire Ouest : une permanence est assurée dans les locaux de l'Ufcv, au 12 rue Rober Lilly, à Fécamp, et à l'Espace Arc-en-ciel, 26 bis rue du Réservoir et impasse des Passereaux, à Bolbec (quartiers : Fontaine Martel et Champ des Oiseaux). Une autre permanence est en pourparlers avec la ville de Montivilliers.

La particularité du travail d'équipe au PRH 76 réside dans la distance géographique qui sépare ses membres. Il a donc fallu penser une organisation de travail à distance qui permette une collaboration et qui prévienne l'isolement des professionnels. L'enjeu est d'assurer un service départemental de proximité, de répondre de manière réactive aux demandes adressées, d'harmoniser les actions de l'équipe. Pour cela, l'équipe s'est appuyée sur les outils numériques qui avaient été déployés lors du premier confinement de 2020 :

- Un espace de travail collaboratif avec une mise en commun des documents, des comptes-rendus,
- Des agendas partagés,

- Un logiciel métier constitué d'une base de données partenaires, familles et structures d'accueil, centralisant les dossiers d'accompagnements et les indicateurs pertinents pour dresser un diagnostic des besoins,
- La compilation des données recueillies sous forme de tableaux de bord en lien avec les attendus de la convention cadre de partenariat,
- Un temps de réunion hebdomadaire maintenu en présentiel, en alternance sur les trois territoires du PRH 76,
- Des groupes de travail réguliers entre les référentes territoriales sur la constitution de supports de sensibilisation et des malles pédagogiques.

A collection of various tools including pliers, a ruler, a screwdriver, and a level, arranged on a wooden surface. The tools are scattered across the frame, with some overlapping. The background is a light-colored wooden surface with visible grain. A semi-transparent teal overlay is positioned in the center, containing the text.

# Les outils développés



## Le DAPI (Document d'Accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion)

L'équipe du PRH 76, dans ses missions d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel et collectif du droit commun, s'appuiera sur un Document d'Accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion (le DAPI). Il comporte entre autres :

- Un volet de renseignements sur la famille et les besoins spécifiques de l'enfant,
- Un projet d'inclusion coconstruit avec la famille,
- Un volet de connaissances sur la structure ou le professionnel de l'accueil permettant de construire en concertation un plan d'action pour favoriser un accueil qualitatif pour l'enfant à besoins spécifiques,
- Un plan d'actions établi avec la famille et la structure,
- Des préconisations d'adaptations pour favoriser l'accueil,
- Une évaluation du projet personnalisé d'inclusion.



Le DAPI a pour finalité de matérialiser l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil et reflète l'approche méthodologique du PRH 76.

La restitution de ce document aux familles a pour vocation de permettre le repositionnement des parents comme principaux coordinateurs du parcours de leur enfant, en disposant d'un outil leur permettant de transmettre la connaissance de leur enfant aux professionnels. Le DAPI constitue un document unique, personnalisé, une interface entre la famille et les intervenants gravitant autour de l'enfant.

Enfin, le DAPI peut être proposé comme appui pour les professionnels et les collectivités qui souhaitent développer ou améliorer le recueil des besoins et la connaissance des enfants qu'ils accueillent.

## Le logiciel métier

Depuis mai 2021, le PRH 76 utilise un logiciel métier développé à partir d'un client CRM et entièrement remodelé au regard du cahier des charges et des missions du PRH 76. Il permet notamment :

- De mettre en lien les différents acteurs indispensables à l'accueil des enfants à besoins spécifiques,
- De renseigner les différents indicateurs pertinents pour faire un état des lieux évolutif de l'inclusion au niveau du territoire,
- De mesurer et d'évaluer l'activité du PRH,

- D'harmoniser l'action sur l'ensemble du territoire.

## Les malles pédagogiques

Chaque référente territoriale dispose :

- D'une malle pédagogique, véritable support dans les interventions de sensibilisation auprès des professionnels et des enfants.
- D'une malle « adaptations » composée d'outils et de matériel pour faciliter et favoriser un accueil prenant en compte les besoins et les difficultés de l'enfant. Le contenu de ces malles est mis à disposition des professionnels lors de démonstrations ou de prêts pour favoriser l'expérimentation lors d'accueils spécifiques.
- Fin 2021, le contenu des malles « adaptations » a pu être diversifié au gré des besoins repérés et abondé par de nouveaux achats. En 2022, l'équipe du PRH 76 mettra en place une adaptothèque avec un formulaire de prêt en ligne pour amplifier cette mise à disposition et l'amélioration de l'outillage des professionnels de l'accueil.

## Les éléments de communication et le site internet

Pour réussir le déploiement du PRH 76, il semblait crucial de soigner la communication concernant ce nouveau dispositif de manière à le rendre visible et lisible pour les familles, les structures d'accueil de droit commun et les partenaires.

Un logotype a été choisi pour conférer au PRH 76 une identité propre et neutre.

Des plaquettes, des affiches, un dossier de presse ont été réalisés à l'aide de prestataires de communication..

Deux newsletters sont parues en 2021 pour informer nos partenaires des actualités du PRH 76. L'inscription à la newsletter s'effectue via le site internet. 170 contacts sont inscrits à ce jour sur la liste de diffusion.

En 2022, le PRH 76 devrait investir les réseaux sociaux Facebook et linkedin pour se rapprocher des espaces numériques fréquentés par les familles et les professionnels.



Bienvenue sur le site du  
**Pôle Ressources Handicap**  
de Seine-Maritime

En septembre 2021, le Pôle Ressources Handicap 76 s'est doté d'un site internet : [www.prh76.fr](http://www.prh76.fr). Il a été conçu de manière à devenir progressivement un véritable espace de ressources en ligne pour les familles et les

professionnels, un outil pour relayer les informations concernant l'évènementiel et les actions menées sur le territoire.

Les familles et les professionnels peuvent y adresser leur demandes à l'équipe du PRH 76 via un formulaire de contact, en plus des adresses électroniques et des lignes téléphoniques dédiées, présentes sur notre plaquette. Une présentation de nos missions et de nos actions est également disponible en ligne. Une "foire aux questions" et des liens utiles permettent d'apporter quelques premiers éléments d'orientation à nos visiteurs.

Depuis sa mise en ligne, plus de 3700 visiteurs ont consulté notre site internet.

## Perspectives 2022 : l'observatoire départemental de l'inclusion

Pour réaliser un état des lieux documenté du territoire sur l'inclusion et recenser l'ensemble des ressources et des besoins concernant la thématique handicap, le PRH 76 développe progressivement un **observatoire départemental de l'inclusion**.

L'objectif est multiple :

- **Contribuer à la simplification des parcours et accroître le pouvoir d'agir des habitants** : rassembler la connaissance des ressources et des dynamiques inclusives sur l'ensemble du territoire et la rendre visible, lisible et accessible aux familles et aux professionnels,
- **Contribuer aux orientations stratégiques des partenaires institutionnels** : faire remonter les besoins, les manques, les freins et les leviers d'action, fournir un panorama de la réalité des besoins et des voies de réponses aux partenaires institutionnels.
- **Améliorer la connaissance des pratiques** innovantes à visée inclusive et favoriser leur **essaimage sur l'ensemble du territoire**.

Afin d'alimenter cet observatoire, le PRH 76 s'est appuyé en 2021 sur les données recueillies auprès des familles accompagnées qui, en partie, seront présentées dans les prochaines parties de ce rapport. Mais pour enrichir cet observatoire en 2022, le PRH 76 déploiera :

- Plusieurs **questionnaires départementaux** à destination des assistantes maternelles, des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils collectifs de mineurs et des lieux d'accueil enfant parent. L'objectif est d'affiner l'évaluation des besoins en fonction des territoires et de la réalité des expériences d'accueil.
- Une **cartographie contributive** sur son site internet où chaque acteur, collectivité, association, etc. pourra, sur la base du volontariat, porter à la connaissance du public (familles, professionnels et institutions) les projets ou actions à visée inclusive ou de soutien à la parentalité qu'il mène sur le territoire (évènementiel, cafés parentalités, séjours de vacances inclusif, outil favorisant l'inclusion, etc.). L'objectif est de favoriser la diffusion de la connaissance sur les ressources existantes, l'essaimage des bonnes pratiques, la mise en relation des familles, etc.
- La mise en place de **comités techniques transversaux** réguliers avec les partenaires pour identifier les leviers d'actions envisageables à partir de la présentation de monographies anonymes de familles accompagnées vivant des situations complexes.

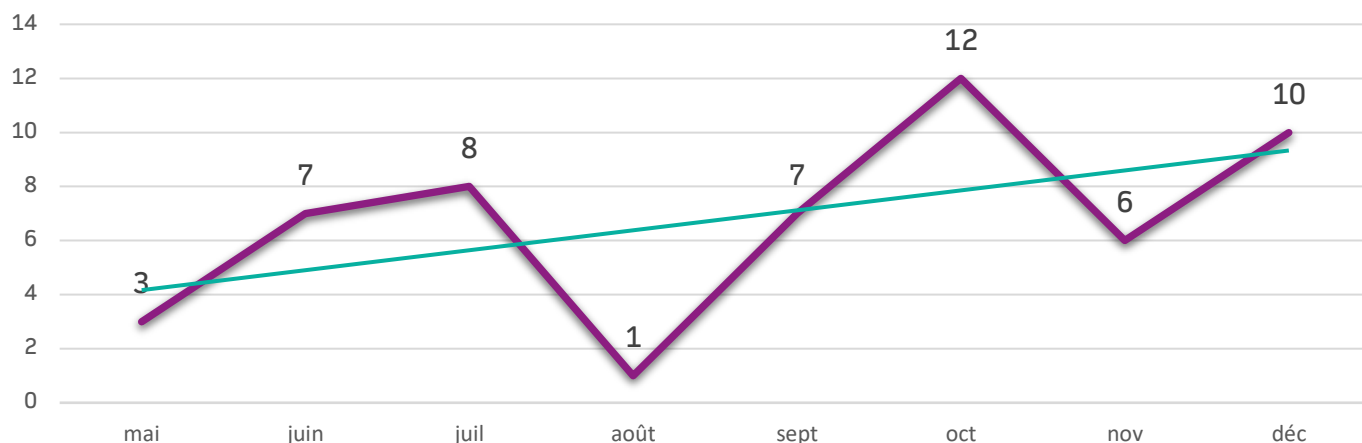
# Les indicateurs de l'activité



## La montée en charge de l'accompagnement des familles<sup>1</sup> :

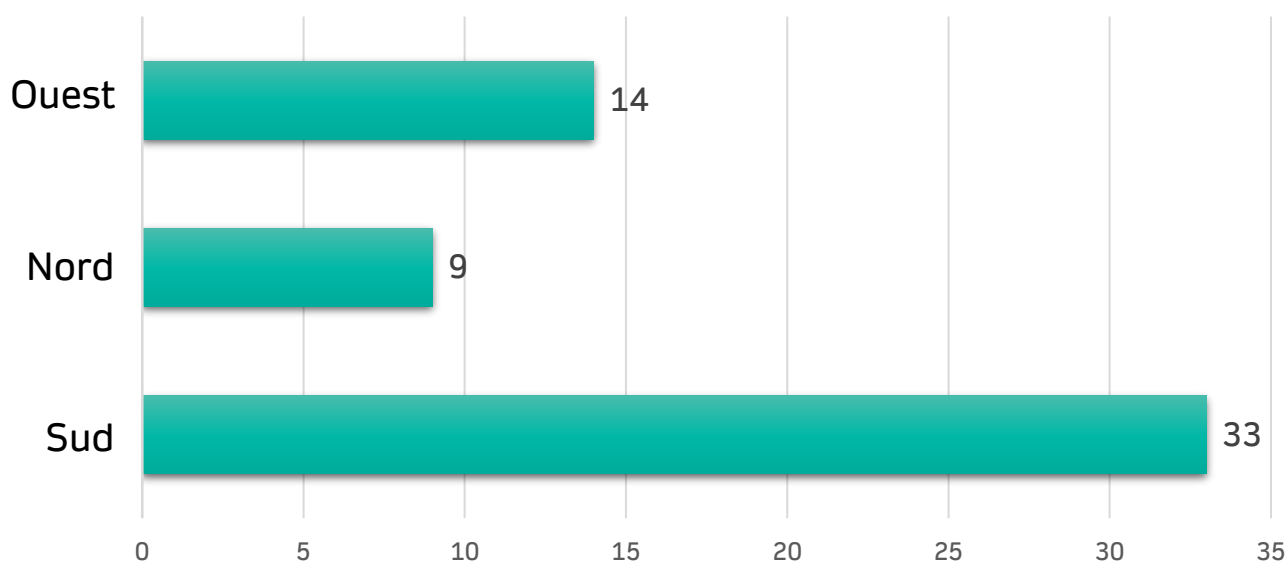
L'équipe du PRH 76 accompagne des familles pour faciliter l'accueil de leurs enfants à besoins particuliers dans les structures du droit commun. Les premiers accompagnements ont été réalisés à partir de mai 2021 et sont progressivement montés en charge jusqu'à atteindre 56 dossiers ouverts, au 31 décembre 2021. La tendance sur l'année 2021 est à la hausse et traduit une montée en charge progressive.

Nombre de nouvelles familles rencontrées par mois



La répartition des accompagnements de familles selon les territoires du PRH 76 demeure inégale avec une concentration plus importante sur les territoires urbains, notamment la Métropole Rouennaise qui concentre 42% des enfants seinomarins bénéficiaires de l'AEEH. Aucune sollicitation n'émane encore de l'Est du département (Cf. Fig. 1). Pour développer une réponse harmonisée, le PRH 76 va développer en 2022 la proximité et les liens avec les communes rurales et l'implantation de permanences au cœur des territoires ruraux (points France Services, etc.). Une réflexion sur une approche de l'*aller-vers* et l'association avec des partenaires en itinérance est en cours également.

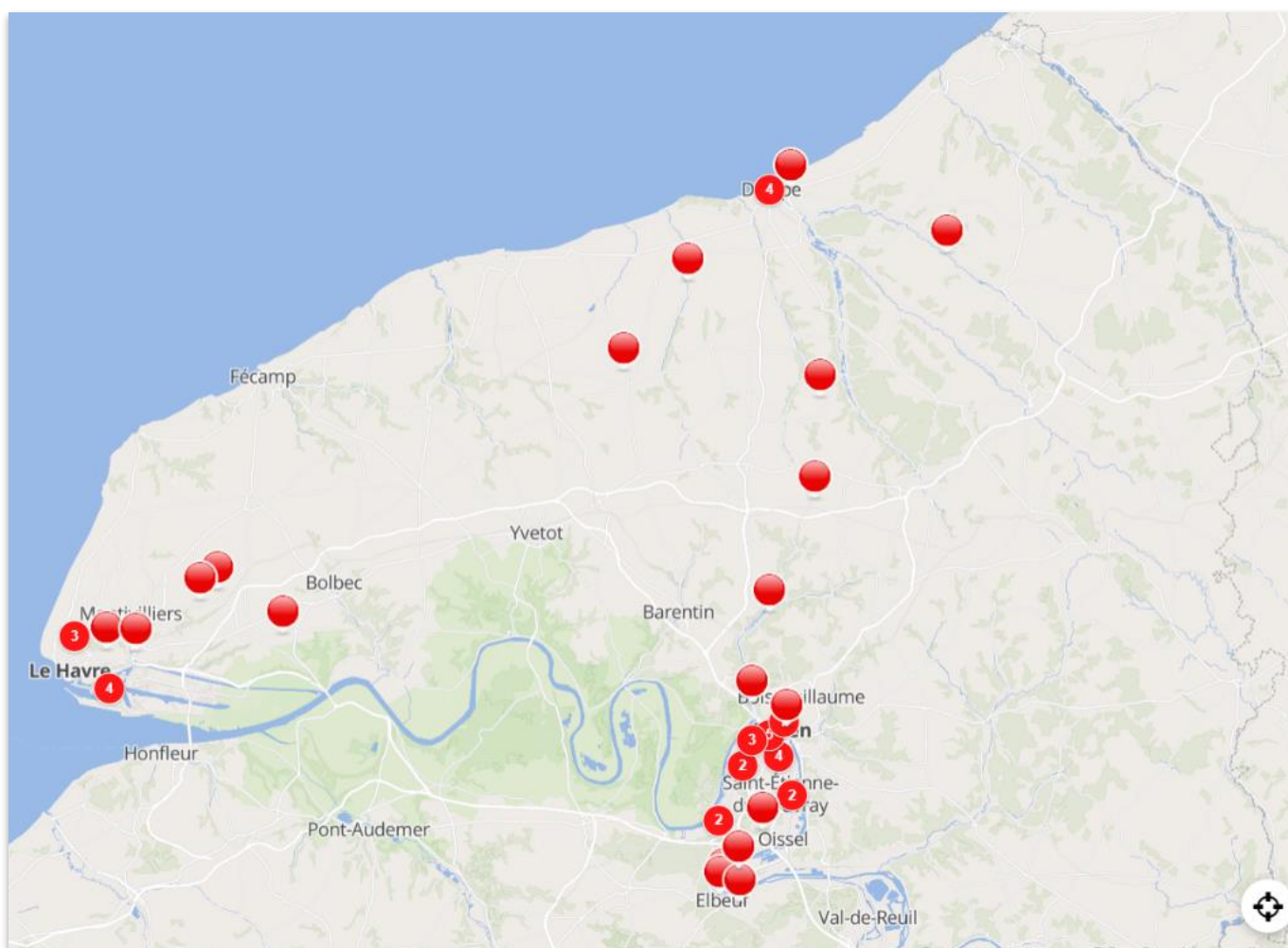
Nombre de dossiers d'inclusion en file active par territoire



<sup>1</sup> Les données fournies dans ce document concernent la période du 01/03/2021 au 31/12/2021.

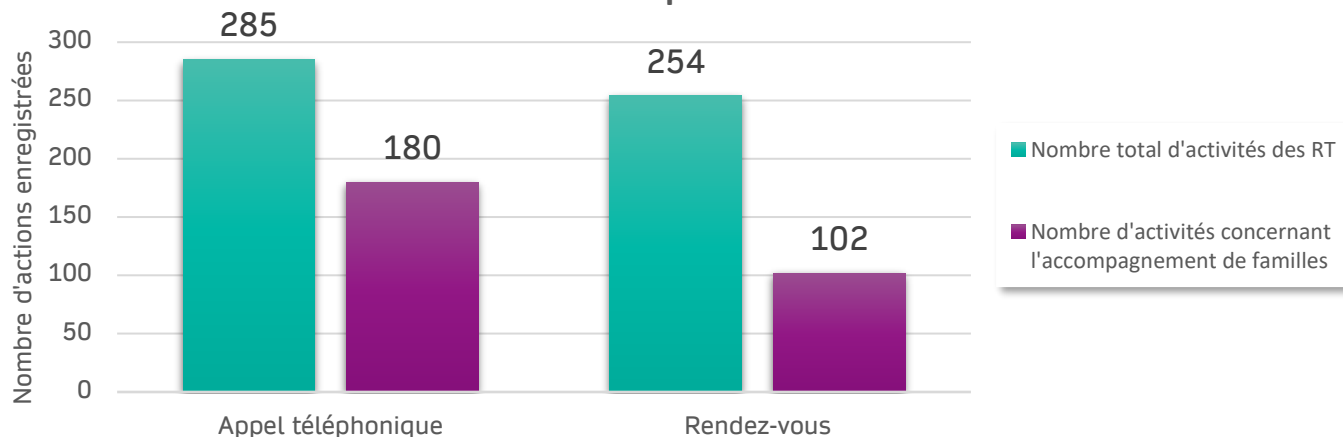
François Junqueira, chef de projet du PRH 76

Fig. 1 : Répartition des accompagnements sur le territoire.



Les actions des référentes territoriales à destination des familles et des professionnels de l'accueil associées à la mission de favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers concernent **52 % de leur activité** menée en 2021. Les 48 % restants sont des activités en lien avec les missions d'animation partenariale, de prospection du réseau et les temps de coordination en équipe. Cette activité s'effectue selon différentes modalités réparties comme suit :

### Répartition de l'activité des référentes territoriales par modalité d'action et par mission



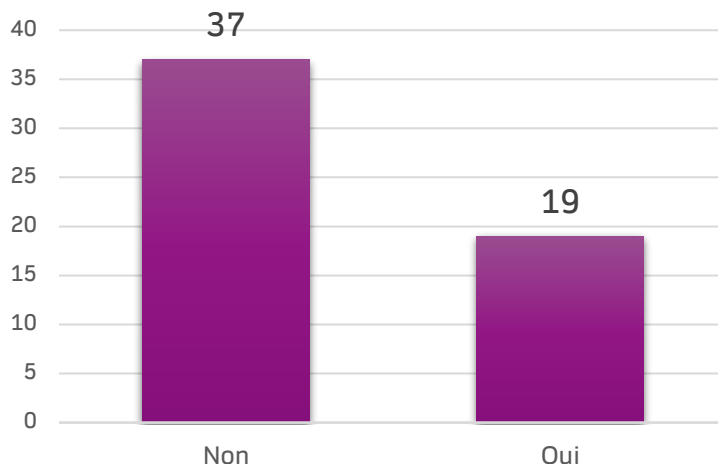
**34 % des dossiers d'accompagnements ouverts en 2021 ont débouché sur un accueil effectif de l'enfant (soit 19 dossiers sur 56).** Cette donnée est cependant à relativiser au regard des quelques familles qui n'ont pas donné de suite aux premiers RDV et pour lesquelles un dossier d'accompagnement avait été ouvert.

Notons que pour certaines situations, la famille ou les professionnels de l'accueil s'adressent au PRH 76 lorsque l'enfant est déjà accueilli par la structure d'accueil et que le vécu de l'accueil est préalablement repéré comme problématique.

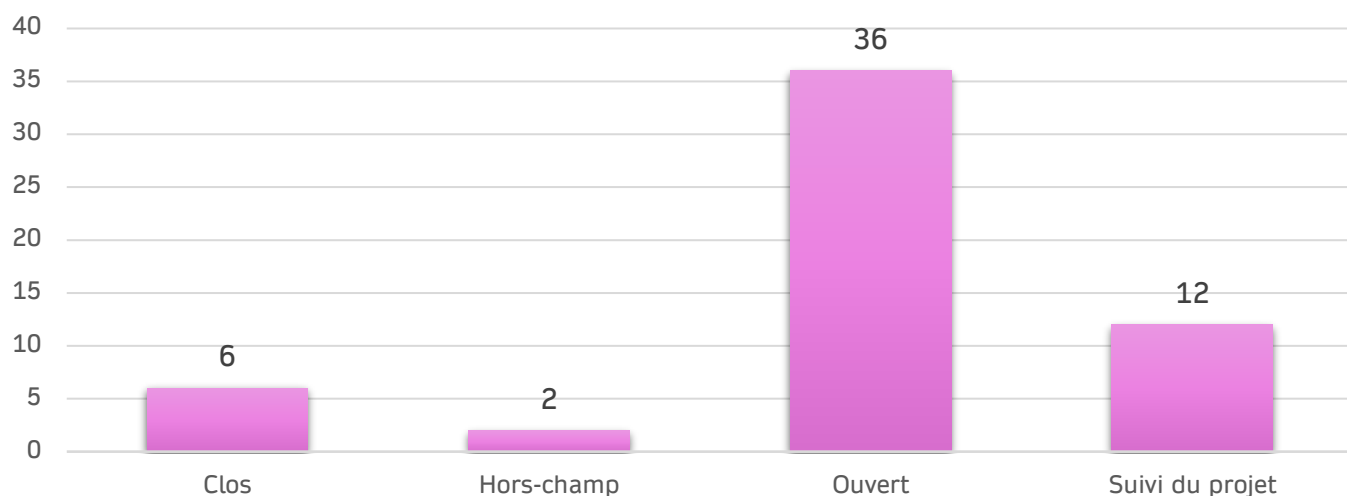
Concernant le suivi des projets d'inclusion :

sur 56 dossiers créés en 2021, 2 représentent des demandes qui se situaient en dehors du champ de mission du PRH 76, 6 sont clos du fait d'une concrétisation par un accueil effectif, 12 se situent dans la phase de suivi de suite, trois mois après un accueil effectif et 36 sont liés à un accompagnement en cours.

### Nombre de projets d'inclusion concrétisés par un accueil effectif



### Suivi des projets d'inclusions

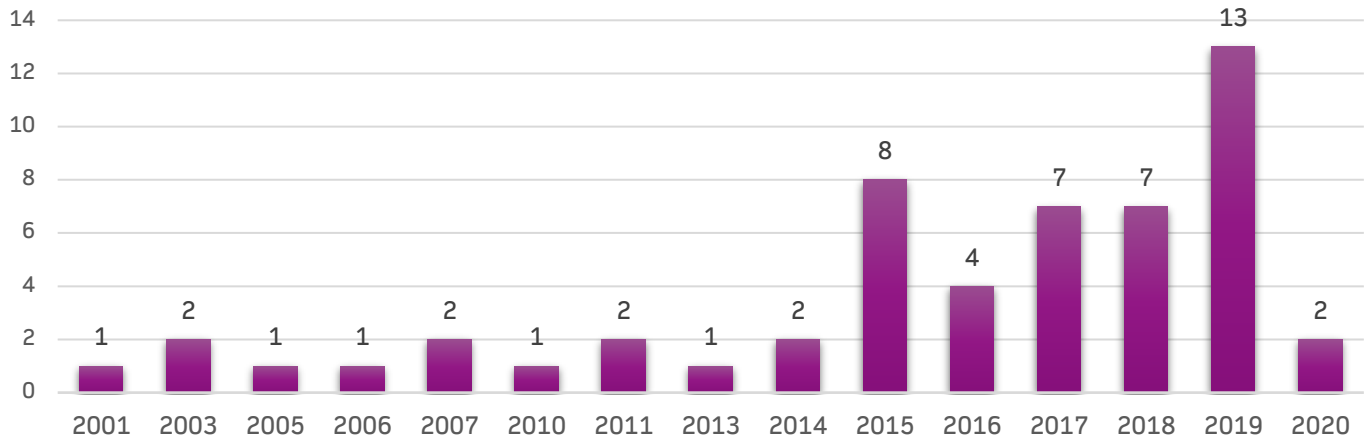


Très logiquement, nous nous attendons à une augmentation du taux de concrétisation au cours de l'année 2022, liée à la fin d'accompagnement des familles qui ont sollicité le PRH 76 en 2021.

## Le profil des enfants accompagnés

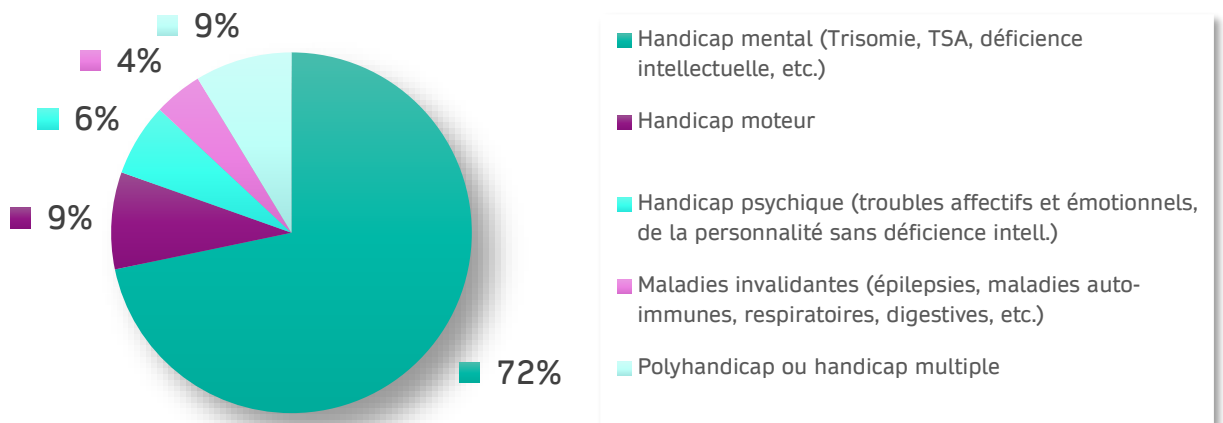
Concernant l'âge des enfants accompagnés, la majorité ont moins de 6 ans ce qui semble mettre en avant des besoins importants des familles autour du moment du diagnostic et de l'entrée en scolarisation.

### Répartition des enfants accompagnés par année de naissance

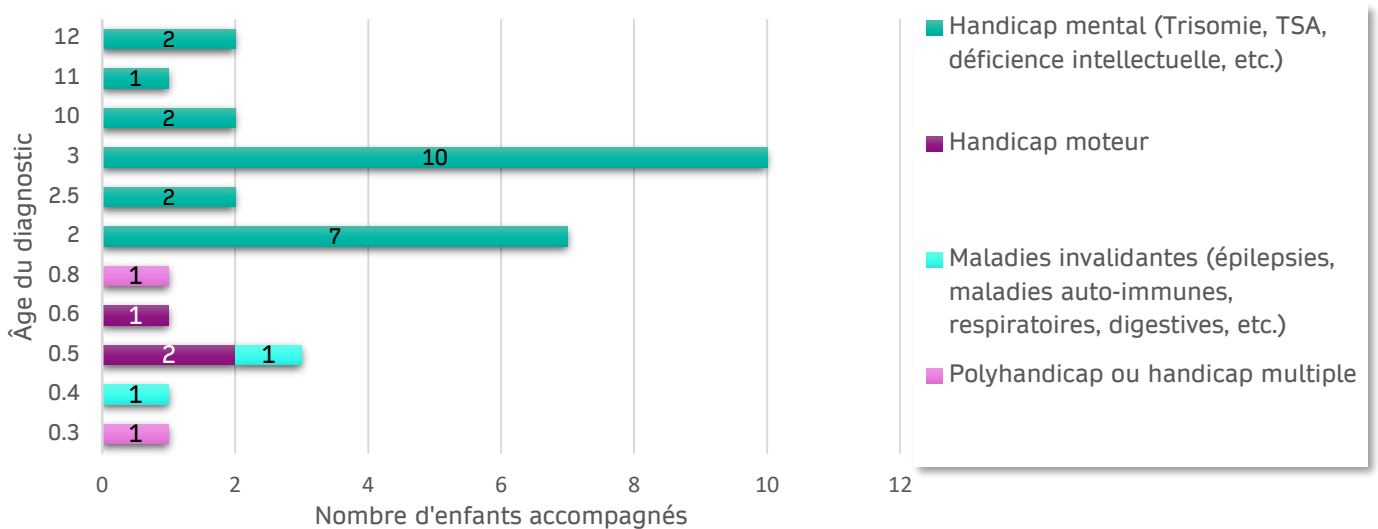


Les enfants diagnostiqués porteurs de TSA sont majoritaires (59 %) sur la totalité des enfants accompagnés par le PRH 76 pour lesquels un diagnostic est établi.

### Catégorisation des situations de handicap (classification OMS) des enfants accompagnés diagnostiqués



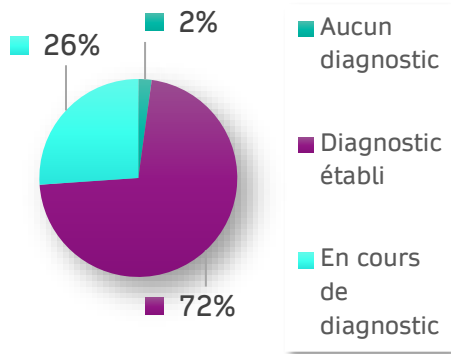
### Âge du diagnostic au regard du type de handicap



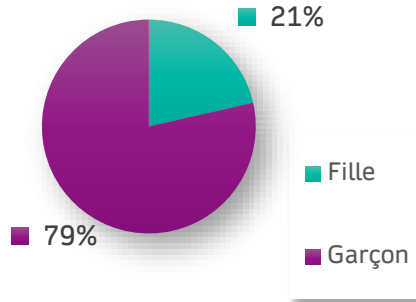


Sur 40 dossiers renseignés, 24 diagnostics ont été établis par un CAMSP, dont 18 par le CAMSP du CHU de Rouen.

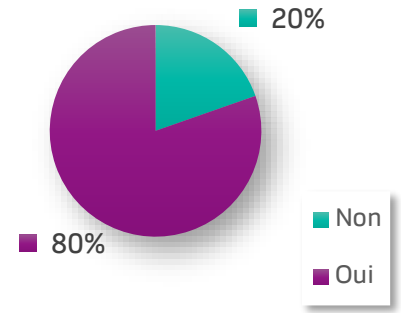
**Statut des enfants accompagnés par rapport au diagnostic**



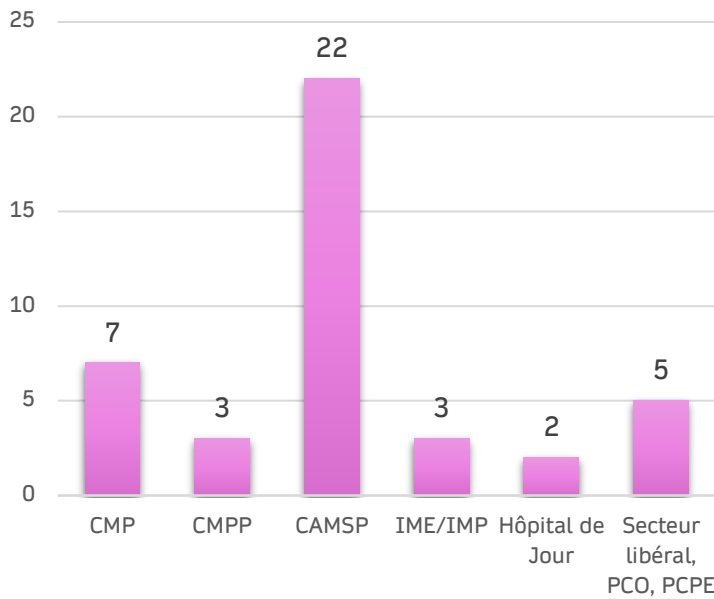
**Sexe des enfants accompagnés**



**Enfants bénéficiaires d'un suivi spécialisé (actuel ou passé)**



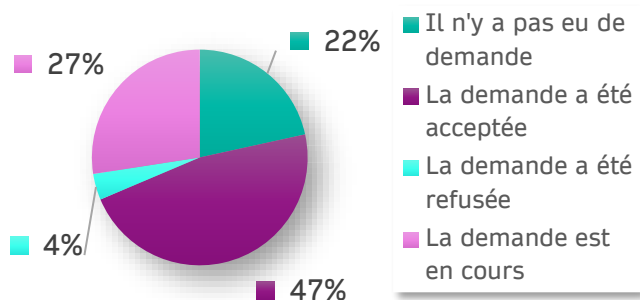
**Structures spécialisées fréquentées par les enfants accompagnés par le PRH 76**



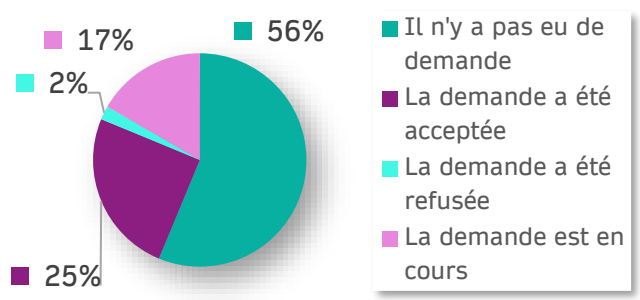
Sur 56 enfants accompagnés par le PRH 76 en 2021, 45 (soit 80%) le sont parallèlement par des structures spécialisées ou l'ont été. Parmi les 20% d'enfants (11 enfants) qui ne sont pas accompagnés par le milieu spécialisé, certains sont en attente d'orientation ou de place en établissement, d'autres se trouvent dans des situations de rupture de parcours ou en voie de diagnostic.

Les données recueillies concernant le statut des familles par rapport à l'AEEH et la PCH sont à interpréter au regard du nombre important d'accompagnements d'enfants de moins de 6 ans. Les familles se situent alors dans un début de parcours, en attente d'un diagnostic ou d'une reconnaissance du statut d'enfant en situation de handicap.

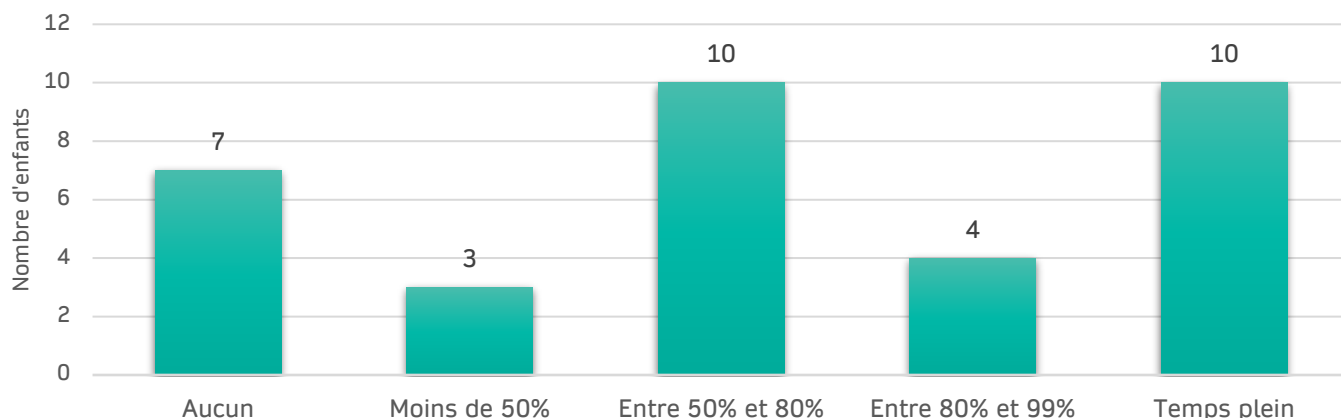
**Statut des familles par rapport à l'AEEH (sur 51 dossiers renseignés)**



**Statut des familles par rapport à la PCH (sur 48 dossiers renseignés)**

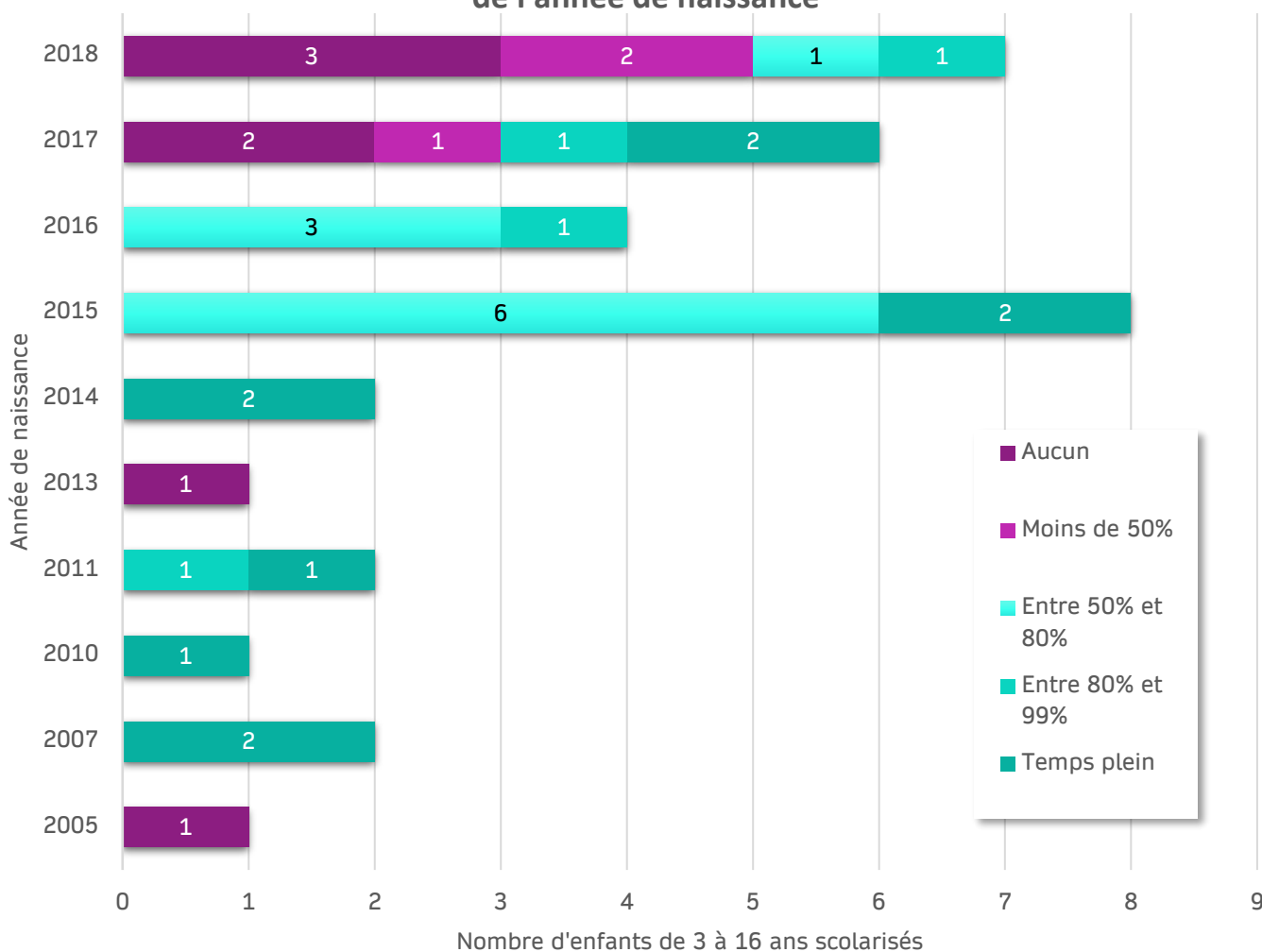


### Taux de scolarisation des enfants accompagnés de 3 à 16 ans

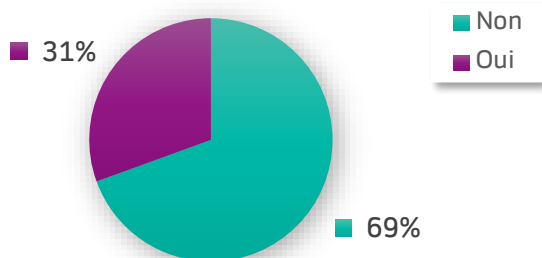


Sur 34 enfants de 3 à 16 ans (en âge de scolarisation obligatoire) accompagnés par le PRH 76, **seuls 10 (soit 29%) sont scolarisés à temps plein**, 7 sont déscolarisés, 17 sont scolarisés partiellement. Les parents qui ne trouvent pas de solution alternative d'accueil sur le temps scolaire, nous font souvent remonter la problématique de l'inclusion scolaire partielle. Pour certains parents, ce fait représente un frein dans le maintien ou leur retour à l'emploi. L'enfant déscolarisé est lui privé d'un accès à l'éducation.

### Taux de scolarisation des enfants accompagnés de 3 à 16 ans au regard de l'année de naissance



Enfants accompagnés de 3 à 16 ans  
bénéficiant d'une AVS/AESH



En 2022, une enquête plus approfondie sur ces situations sera menée auprès des familles accompagnées par le PRH 76 pour servir de base à une réflexion avec les partenaires institutionnels et déterminer des leviers d'actions potentiels.

Enfin, concernant les expériences d'accueil précédentes, sur 56 enfants accompagnés, 18 enfants ont connu au moins une première expérience d'accueil réussie dans le droit commun.

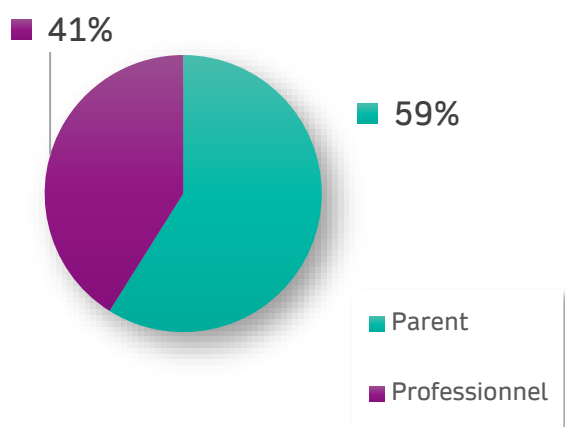
## Les données concernant les demandes

L'équipe du PRH 76 souhaite favoriser l'association et le rôle actif des familles dans les démarches concernant leur enfant. Des portes d'entrées diversifiées ont été créées pour faciliter la démarche de prise de contact par les familles :

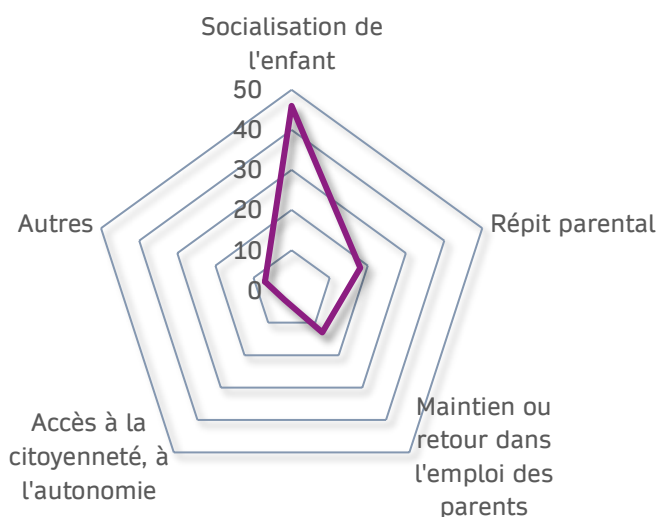
- un numéro de téléphone et une boîte mail génériques,
- des boîtes mails et des numéros de téléphone par territoires pour entre en contact directement avec les référentes territoriales,
- un formulaire de contact via le site internet du PRH 76.

Une procédure « premier contact » a été réalisée pour garantir une réponse à tous et une réactivité de l'équipe. Lorsqu'une famille prend contact pour la première fois avec le PRH 76, un premier RDV à domicile ou dans une permanence est programmé dans les deux semaines qui suivent.

Origine des demandes



Objectif principal de la demande

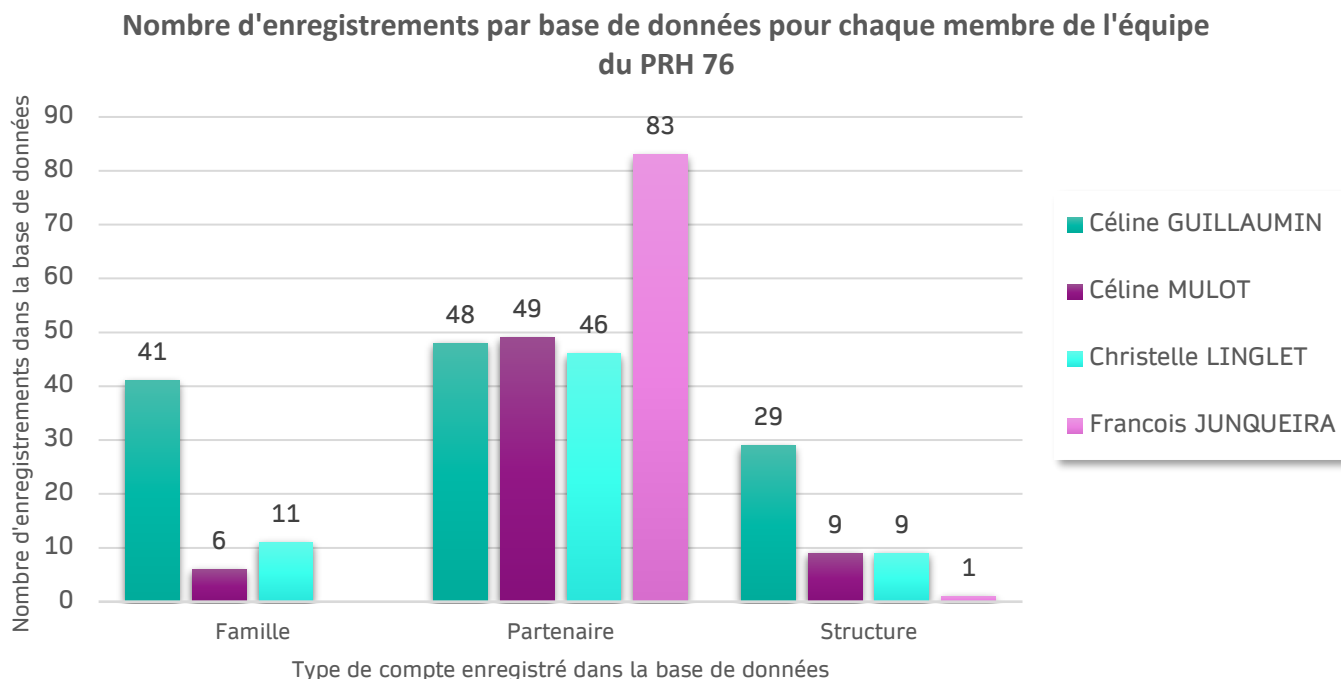


Le souhait principal qui est formulé par les familles dans leurs demandes adressées au PRH 76 concernent la socialisation de leur enfant.

Les solutions de répit parental demeurent à promouvoir, à rendre accessibles aux familles, notamment lorsque des signes d'épuisement ou de risques intrafamiliaux sont repérés.

## Mesure de l'activité partenariale

Dans le logiciel métier du PRH 76, les différents contacts pris sont renseignés dans une base de données distinguant les contacts de familles, les contacts partenariaux et les contacts avec les structures/professionnels d'accueil du droit commun. Le nombre d'enregistrements dans ces trois catégories renseigne vers quels types d'interlocuteurs l'activité de l'équipe a principalement été dirigée dans cette année de déploiement.



En 2021, le PRH 76 a initié un grand nombre de rencontres partenariales dans différents environnements de compétences dans une visée d'interconnaissance et pour favoriser son inscription parmi les acteurs de l'inclusion identifiés. Ces rencontres ont donné lieu à la mise en place de collaborations qui seront détaillées plus loin.

Le graphique ci-dessus montre alors logiquement un nombre d'interlocuteurs partenariaux plus important, équilibré sur les trois territoires du PRH 76. La plus importante montée en charge des accompagnements des familles vers les structures d'accueil du droit commun sur le territoire Sud est mise en évidence de nouveau par le nombre de contacts créés dans les bases de données « familles » et « structures d'accueil », en déséquilibre selon les territoires du PRH 76.

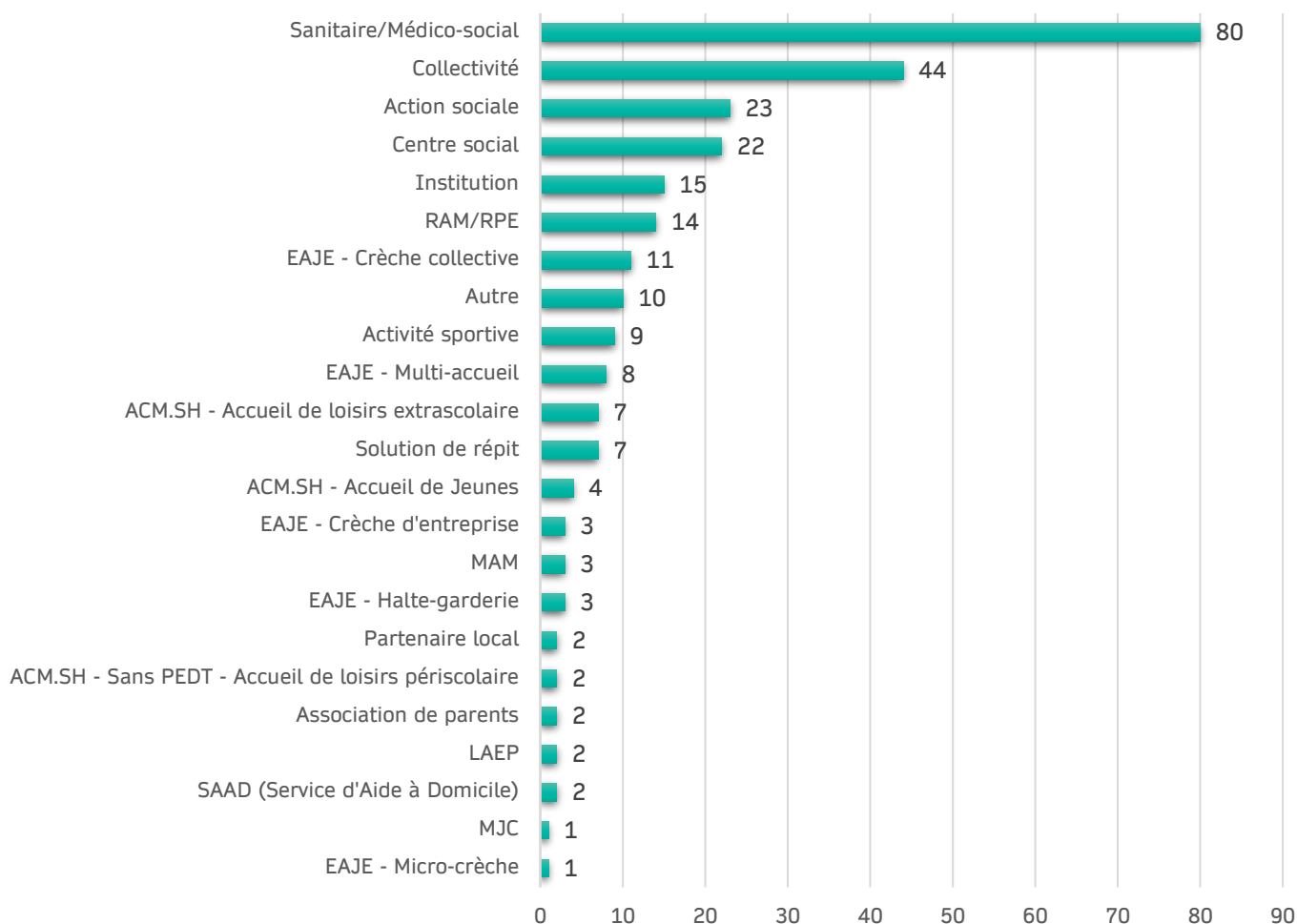
Le graphique suivant met plus précisément en évidence que les rencontres réalisées en 2021 ont ciblé particulièrement les partenaires du champ sanitaire et médico-social, les partenaires du champ de l'action sociale, les collectivités et les partenaires institutionnels.

Ces résultats montrent que la plus grande partie de l'activité du PRH 76, dans un contexte de mise en place du service, a eu pour objectif de favoriser la connaissance mutuelle avec :

- Les réseaux de soins, de prévention et de dépistage,
- Les services petite enfance, enfance, jeunesse des collectivités et particulièrement l'état des lieux de leurs politiques inclusives, de leurs besoins et leviers d'actions,

- Les services de l'aide sociale à la population, les dispositifs de proximité et les lieux d'animation de la vie sociale, les associations de parents et les lieux ressources pour la parentalité,
- Les institutions engagées dans le projet du PRH 76 : définition des attentes institutionnelles, structuration d'une méthodologie de travail, introduction du PRH 76 dans leurs réseaux respectifs et inscription dans les dynamiques partenariales.

### Nombre de partenaires et de structures rencontrées par catégorie



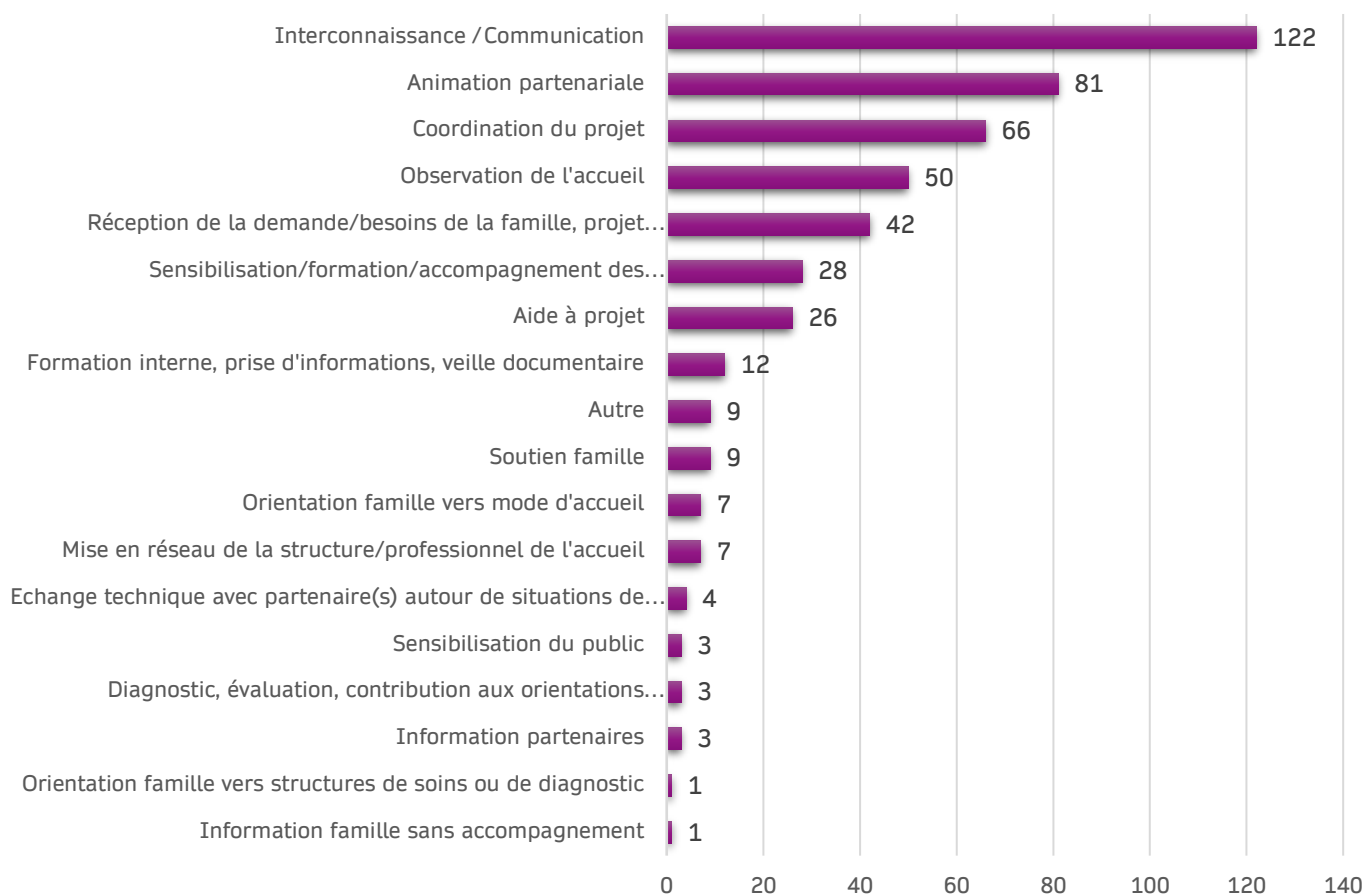
## La nature des interventions du PRH 76

En 2021, la nature des interventions en RDV de l'équipe du PRH 76 a consisté principalement à communiquer autour des missions de ce nouveau service, lors de rencontres visant l'interconnaissance avec nos interlocuteurs ou bien d'actions concernant le développement des supports de communication externe (plaquettes, affiches, site internet, dossier de presse, etc.).

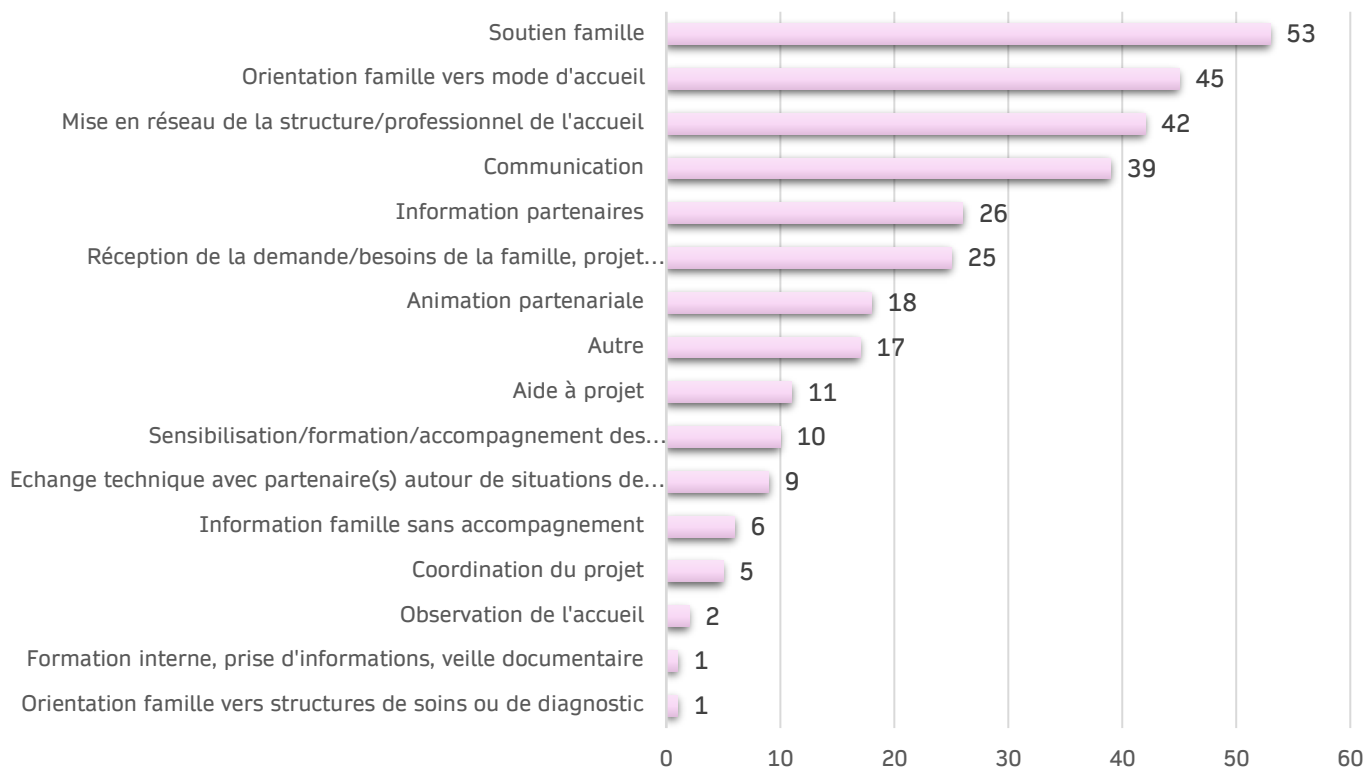
L'animation partenariale et la coordination du projet viennent donc logiquement déterminer une grande partie de nos RDV, dans un contexte de déploiement du service.

Une attention particulière sera portée en 2022 à ce que l'activité dirigée vers l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil s'effectue lors de rencontres, davantage que par modalité téléphonique. L'association des familles aux démarches les concernant et leur participation demeure l'approche recherchée par le PRH 76.

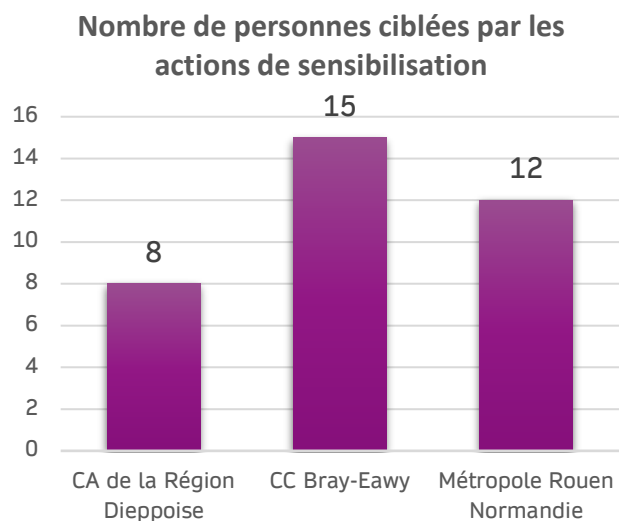
### Nature des interventions du PRH 76 lors des RDV



### Nature des interventions du PRH 76 lors des appels téléphoniques




Le graphique ci-dessus met en évidence une importante sollicitation des familles par téléphone. Le lien privilégié des familles avec les référentes territoriales semble opérant. Les échanges téléphoniques avec les référentes territoriales sont une modalité appréciée par les familles qui, lorsqu'elles sont concernées par le handicap d'un enfant, demeurent difficilement disponibles pour une rencontre physique, du fait d'un quotidien pesant et déjà rythmé par les RDV. La disponibilité, la proximité des référentes territoriales et la réactivité de leurs réponses sont donc recherchées pour assurer la mission de rassurer et de soutenir les familles.



Des actions de sensibilisation ont été coconstruites à partir des besoins exprimés de professionnels et ont été réalisées lors de journées ou de soirées thématiques. Les professionnels qui en ont bénéficiés sont des animateurs d'accueil de loisirs sans hébergement, des assistantes maternelles et des agents techniques des collectivités mobilisés sur les pauses méridiennes.

Ces actions de sensibilisation devraient se multiplier en 2022, s'appuyant sur les supports d'animation qui ont été construits en 2021.

A top-down view of approximately 15 hands of various skin tones and ages, stacked in a circular pattern. The hands are positioned in a way that suggests a team huddle or a collective effort. The background is a light, neutral color. A semi-transparent purple rounded rectangle is overlaid in the center, containing white text.

Des premières rencontres  
partenariales à l'opérationnalité  
des collaborations



## Le maillage entre les plateformes de services et de répit et le PRH 76

L'articulation des missions entre le PRH 76 et les plateformes de répit du département représente un enjeu majeur pour faciliter l'accès des familles au répit. L'intention est de promouvoir cette ressource lorsque l'épuisement parental lié au handicap d'un enfant représente un risque pour la famille.

Le maillage avec les plateformes de services paraît tout aussi primordial. Les plateformes de services accompagnent les parents vulnérables dans leur rôle et sont complémentaires des actions à visée inclusives du PRH 76 auprès de leurs enfants. La coopération entre nos services ouvre à une approche globale de la famille et contribue à prévenir les risques d'enclavement familial liés au handicap.



En septembre 2021, un premier **temps de travail a eu lieu entre les plateformes de répit et de services du territoire et le PRH 76**. Ce temps a conduit à des **rencontres locales** entre chaque plateforme et le PRH 76, avec pour objectifs d'affiner notre connaissance mutuelle, de préciser les missions de chacun et d'envisager les premières pistes de collaboration.

Pour le PRH 76, il s'agissait de **mieux connaître les modalités de répit proposées** afin de mettre en lien les familles avec des réponses adaptées à leurs besoins. Le fonctionnement de chaque plateforme ayant ses singularités, il s'agissait de bien identifier **les modalités de sollicitation des plateformes**, de réaffirmer un positionnement dans une approche visant la complémentarité entre nos services et un but commun : la simplification des parcours des familles et le soutien à la parentalité.

Avec les plateformes de répit, il a été convenu que le PRH 76 contribuera à faire remonter les besoins des familles aux plateformes et à ses partenaires institutionnels afin de **soutenir l'évolution de l'offre de répit en cohérence avec les besoins repérés**.

Les plateformes de répit et le PRH 76 cherchent à construire une collaboration sur les situations les plus complexes et pour **accompagner les familles au-delà du répit, vers des solutions d'accueil plus pérennes**.

Un **outil de communication harmonisé entre les plateformes de répit, les plateformes de services et le PRH 76** est en cours d'élaboration pour favoriser la lisibilité de nos champs de missions respectifs auprès du public et des partenaires. Cet outil a pour vocation à intégrer également les modalités de coopération entre les communautés 360, dotées d'un nouveau cahier des charges, et le PRH 76.

Dans le cadre de ses missions visant l'inclusion des enfants de parents en situation de handicap, le PRH 76 pourra orienter les parents vers les plateformes de services, dans une approche globale de la famille. Les plateformes de services pourront également représenter des appuis pour les situations des jeunes adultes (avant 20 ans) accompagnés par le PRH 76.

Enfin, un **groupe de travail à fréquence biannuelle** rassemblera les plateformes de répit et de services et le PRH 76 pour évaluer et faire évoluer nos objectifs partenariaux.

A ce jour, certains accompagnements de familles sont réalisés conjointement. Des adressages réciproques de familles sont réalisés et des concertations sur des situations complexes sont réalisées régulièrement.

## L'inscription du PRH 76 dans le réseau des dispositifs de dépistage, de diagnostic et des dispositifs de coordination de parcours

### Les PMI

En octobre 2021, le PRH 76 a présenté l'ensemble de ses missions auprès du réseau départemental des PMI à l'Hôtel du Département. En amont, une présentation au CODIR des Solidarités du Conseil Départemental 76 et plusieurs échanges avec les cadres des PMI avaient projeté des perspectives de collaborations autour de plusieurs axes :

- **Contribuer à un dépistage précoce en soutenant et en outillant les professionnels de l'accueil du champ de la petite enfance** (professionnels des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, assistantes maternelles, animateurs d'accueils de loisirs maternelles) **dans l'identification des premiers signes de développement inhabituel chez l'enfant**, en soutenant la communication de ces observations aux parents et l'orientation de ces parents vers les dispositifs de dépistage appropriés, comprenant les PMI,
- **Contribuer à soutenir les parentalités et à la prévention de la protection de l'enfance par la mise en relation des parents d'enfants à besoins particuliers avec les PMI** pour obtenir des conseils, des informations et un soutien concernant les soins et l'éducation de leurs enfants,
- **Contribuer à prévenir l'épuisement parental et les risques intrafamiliaux en soutenant les familles dans la période post-diagnostic**, en aval des PMI, dans des moments où les familles se retrouvent à effectuer un travail de deuil qui se cumule souvent avec l'attente d'une reconnaissance de la MDPH, d'une orientation ou d'une place en établissement spécialisé ou en service de soins.

Progressivement, le PRH 76 devient un partenaire identifié pour les équipes de PMI qui commencent à le solliciter.

En 2022, une permanence du PRH 76 pour le territoire Sud devrait voir le jour au CMS de Petit-Quevilly, adossé à un projet de partenariat avec le groupement de CMS Sotteville/Petit-Quevilly, la PMI et le CAMSP du Moulin Vert (Hovia).

## Les CAMSP

En plus d'une relation partenariale étroite avec le CAMSP du Moulin Vert (Hovia), liée à la présence de l'Association Hovia dans le collectif inter associatif porteur du PRH 76, le PRH 76 et le CAMSP du CHU de Rouen ont construit une relation de collaboration substantielle, puisque 43% des enfants en file active qui ont été diagnostiqués, l'ont été par ce service.



Des rencontres ont également eu lieu avec le CAMSP Saint Exupéry du Groupement Hospitalier du Havre et le CAMSP Henri Wallon de l'APAJH, à Dieppe.

La coopération du PRH 76 avec les CAMSP peut se définir en amont par l'orientation accompagnée des familles vers ces dispositifs de diagnostic et de soins et en aval, pour fournir un appui à la mise en œuvre d'un projet d'accueil inclusif à la sortie.

## Les dispositifs de coordination de parcours

Une rencontre avec **les intervenants pivots de l'unité IOS** (Intégration de l'Offre de Service) du CRANSE (Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure) et la **coordinatrice du PCPE** (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) a eu lieu en octobre 2021 et a permis au PRH 76 de s'inscrire dans les **comités TSA de Rouen/Dieppe et du Havre**. Dans ces comités TSA, le PRH 76 souhaite contribuer à ouvrir le champ des possibles en promouvant l'accès au droit commun et aux loisirs.

Une rencontre avec la **Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) Océane**, au Havre, a permis de dresser des perspectives de collaboration concernant les enfants, les jeunes et les parents en situation de handicap vivant des problématiques de rupture de parcours médical et/ou social. Enfin, le lien partenarial avec la **Communauté 360 du territoire de Dieppe** est facilité par la proximité de la référente territoriale du



territoire Nord avec les équipes du Pôle Services de l'APEI de la Région Dieppoise.

## Collaboration avec la Direction Enfance Famille, la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental 76 et les UTAS

La présentation du PRH 76 au **CODIR des Solidarités** en juillet 2021 a permis de rencontrer localement chaque UTAS (excepté celui du Havre-Pointe de Caux où une rencontre est prévue prochainement) et d'être associé à **l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance** et aux travaux concernant la construction du **Schéma Unique des Solidarités**.

Partant de ces premières rencontres, le PRH 76 a contribué à l'organisation de la **journée départementale : "Étayer et accompagner les parentalités vulnérables des parents en situation de handicap intellectuel ou psychique"**, initiée par l'UTAS des Boucles de Seine. Au titre de sa mission de faciliter l'accueil dans le droit commun des enfants de parents en situation de handicap, le PRH 76 a coanimé un atelier sur la thématique de l'inclusion sociale avec les services de l'ARRED et du Pré de la Bataille.

S'appuyant sur les objectifs fixés par l'UTAS de Dieppe-Neufchâtel dans son Projet Social de Territoire, le PRH 76 s'est proposé de participer à la seconde édition du projet à visée inclusive : « Les arts vivants, une ressource pour tous » (*Cf. encadré ci-contre*).

En 2021, la proximité de la référente territoriale du territoire Nord avec l'équipe du CMS de Dieppe a permis son association aux réunions de groupements des CMS de l'UTAS Dieppe-Neufchâtel en Bray et sa participation aux ateliers du Schéma Unique des Solidarités.

L'objectif pour 2022 est de développer les coopérations à l'échelle des UTAS et des groupements de CMS, en lien avec les objectifs fixés par la feuille de route du PRH 76. De prochaines rencontres sont d'ailleurs programmées avec le groupement de CMS de la Vallée du Cailly et avec l'UTAS du Havre-Pointe de Caux.

### Focus sur ...

#### « Les arts vivants, une ressource pour tous »

Un projet au service de l'inclusion et du vivre ensemble, porté par le centre social Espace Georges Thurin, d'Arques la Bataille.

Une coopération de 5 centres sociaux : l'Apostrophe, l'Archipel, l'Espace Georges Thurin, Mosaique et la Parenthèse et 5 établissements médico sociaux : le foyer des Hautes Eaux, l'Atelier de jour « Art Café », l'IME « Château Blanc », le FAM « La Margotière » et le Parc Guy Weber.

L'action est déclinée sous forme d'ateliers de pratiques artistiques mixtes entre personnes en situation de handicap et habitants des territoires. Ces ateliers, animés par des artistes ou des animateurs de pratiques culturelles, permettent la création commune d'objets artistiques entre les participants. Au-delà de la production même, c'est l'échange entre les personnes qui est privilégié, dans une dynamique d'être et faire ensemble au-delà des différences.

Le Pôle Ressources Handicap 76 s'est associé à l'évènement et a contribué à la journée de clôture du 24 novembre 2021, en proposant de coanimer un échange entre les participants sur l'expérience vécue dans ces ateliers. Lors de cet échange, les participants ont témoigné unanimement du plaisir à se retrouver ensemble avec leurs différences et l'envie de poursuivre l'expérience.

Lors du bilan de cette édition, certains centres sociaux engagés dans la démarche ont souhaité pérenniser cette mixité entre publics en poursuivant certains ateliers qui avaient été mis en place dans le cadre du projet, de manière à garantir un accueil inconditionnel à tous les publics, quelques soient leurs différences. Les passerelles entre le milieu spécialisé et les centres sociaux ont pu se consolider par ce projet qui a permis également une prise de conscience pour formaliser la mixité dans les espaces d'animation de la vie sociale.

## Les dynamiques engagées avec les collectivités

En 2021, sur les trois territoires du PRH 76, des rencontres ont été engagées avec 46 collectivités (communes et EPCI). Ces premiers échanges ont permis de faire un premier état des lieux des besoins, des pratiques à visée inclusive engagées et des ressources développées localement.

Les services petite enfance et enfance-jeunesse portés par les collectivités ont d'abord été ciblés puis les rencontres se sont progressivement élargies à d'autres acteurs du territoire.

Des objectifs communs ont pu être reconnus en lien avec les besoins repérés :

- **L'amélioration du recueil des besoins** au moment de l'inscription de l'enfant dans les accueils de loisirs,
- **La montée en compétences** et la sensibilisation à la thématique du handicap des animateurs, des agents techniques municipaux,
- **La communication des professionnels avec les familles,**
- **L'amélioration de la qualité de l'accueil** des enfants à besoins particuliers,
- La mise en place des **adaptations facilitant l'accueil** de l'enfant à besoins particuliers,
- **La continuité éducative** entre les différents temps de l'enfant et **la cohérence de parcours,**
- La composition de **communautés éducatives** et de **passerelles** entre le droit commun et le milieu spécialisé, la rupture de l'isolement des professionnels de l'accueil par leur mise en lien avec les ressources du territoire,
- Le soutien nécessaire aux situations familiales complexes et la prévention du risque de rupture, etc.

### La Communauté d'Agglomération de Fécamp Caux Littoral :

La création d'une communauté éducative à visée inclusive à l'échelle de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral est un des objectifs inscrits dans le cadre de la convention territoriale globale.

Le PRH 76 s'inscrit pleinement dans cette dynamique en contribuant à développer une méthodologie, en cours d'élaboration avec les différents acteurs de la CA pour :

- Faciliter une continuité de parcours cohérent et éviter les ruptures,
- Interagir entre les partenaires du milieu dit ordinaire de la petite enfance, enfance et jeunesse avec des passerelles avec le milieu dit spécialisé, le tout en lien avec l'enfant, son(es) parent(s), sa famille,
- Soutenir la place et la posture des professionnels du droit commun avec l'enfant à besoins particuliers, ses parents, sa famille, en particulier autour du repérage des premières difficultés et de l'orientation des parents vers les acteurs du dépistage,
- Développer la qualité de l'accueil des enfants à besoins particuliers, recourir aux adaptations nécessaires pour favoriser la participation de l'enfant,
- Accompagner la mixité des publics au niveau du projet éducatif de la structure : sensibilisation à l'accueil, travail sur les représentations du handicap et la notion de différence en direction de l'ensemble des enfants et des familles.

Le plan d'action mis en place avec les acteurs de la collectivité prévoit des modalités d'association des familles à la réflexion. Le rôle des parents concernant la transmission des informations concernant leur enfant et la prise en compte de leurs savoirs expérientiels aux différentes étapes du parcours de leur enfant est ici recherché. L'objectif est donc de replacer les parents comme principaux coordinateurs du parcours de leur enfant en créant les conditions nécessaires et en améliorant leur connaissance des ressources pouvant répondre à leurs besoins sur leur territoire.

De premières expérimentations sont envisagées en 2022. La méthodologie sera observée et évaluée pour un éventuel essaimage à l'échelle départementale.

### La Communauté de Communes des Falaises du Talou :

De premières rencontres avec les acteurs petite enfance et enfance-jeunesse de la collectivité et les élus ont permis d'identifier les besoins et de réaliser un premier diagnostic.

Un travail sur le recueil des besoins et l'amélioration de la connaissance des enfants au moment de l'inscription en accueil de loisirs est en projet de réalisation avec la collectivité.

Un projet d'implantation d'une permanence du PRH 76 est en cours de discussion pour favoriser la proximité avec les habitants et les acteurs de la collectivité.

La référente territoriale « Nord » du PRH 76 a fourni un appui à l'animatrice du Relai Petite Enfance (RPE) dans la composition de malles pédagogiques à destination des assistantes maternelles du territoire. Le PRH 76 contribue également au lancement d'un réseau d'échange de pratiques professionnelles sur l'initiative de l'animatrice du RPE. L'engagement du RPE dans le répit parental est soutenu par la sensibilisation prévue des assistantes maternelles qui se porteraient volontaires.

Des opérations de communication (diffusion des plaquettes, affiches dans les mairies de la communauté communes, réunion publique, rencontre avec les différents acteurs) sont projetées pour faire connaître le service aux familles du territoire.

De premières coopérations sont en cours et s'articulent autour de l'accompagnement de familles identifiées par les acteurs locaux. Les premiers contacts pris vont permettre au PRH 76 d'intégrer des groupes de travail déjà existants : commissions « handicap accessibilité », comités de pilotage, coordinations petite enfance, réseaux de Programme de Réussite Educative, etc.

Sur chaque territoire, des enjeux différents supposent de créer collectivement des réponses adéquates. Par exemple, dans les territoires ruraux où la mobilité des populations est difficile, des actions itinérantes dans une approche du « aller vers » sont à imaginer.

## Les dynamiques engagées avec le réseau des Relais Petite Enfance (RPE)

En juin 2021, l'équipe du PRH 76 a présenté ses missions auprès des acteurs du réseau des Relais Petite Enfance (RPE). À la suite de cette journée, plusieurs rencontres avec les animatrices RPE ont été réalisées localement (14 RPE visités en 2021). Ces rencontres ont abouti à plusieurs coopérations en lien avec les besoins repérés. En voici, un exemple particulier :

*Au Trait, la référente territoriale « Sud » du PRH 76 s'est associée à l'animatrice du RPE pour coanimer une réunion thématique à destination des assistantes maternelles et des parents du territoire. Ces réunions thématiques existaient déjà auparavant pour sensibiliser au développement de l'enfant. La thématique du handicap n'était pas encore abordée alors que certaines assistantes maternelles sont confrontées à des accueils spécifiques sur ce territoire. Un cycle de réunion thématique sur le handicap a donc alors été pensé entre l'animatrice du RPE et la référente territoriale « Sud » du PRH 76 avec un double objectif :*

- *Libérer la parole des professionnels et des parents sur le handicap, travailler sur les représentations,*
- *Croiser les regards entre parents et professionnels, évaluer les difficultés de part et d'autre et améliorer la communication auprès des familles tout en intégrant les réalités des professionnels.*

*Un premier temps a pu rassembler 12 participants et d'autres réunions sont prévues en 2022. La perspective d'intégrer les animateurs du centre de loisirs à ces réunions est discutée.*

## Les dynamiques engagées avec les acteurs de la vie sportive

En septembre 2021, une rencontre entre le PRH 76 et la Ligue de Sport Adapté Normandie a permis de prendre connaissance des offres de répit et des pratiques inclusives développées par ce partenaire.

Le séminaire départemental du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 76), en septembre 2021, a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs du réseau et de préciser les coopérations possibles pour favoriser l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap aux clubs sportifs.

Auparavant, une articulation entre le PRH 76 et la Commission Départementale Sport & Handicap et Sport & Autisme avait été réfléchi conjointement. Des échanges réguliers ont lieu entre nos dispositifs pour affiner notre partenariat.

L'objectif du PRH 76 est de relayer l'offre sportive de ces partenaires auprès des familles, d'ouvrir la possibilité pour ces familles d'accéder à la pratique sportive parmi les clubs labellisés, de s'appuyer sur l'accès à la pratique sportive comme levier de socialisation et de développement pour l'enfant. En effet, la pratique sportive ne représente pas nécessairement une demande formulée régulièrement par les familles touchées par le handicap d'un enfant, naturellement plus soucieuses du parcours scolaire ou du mode de garde pour leur enfant.

Plusieurs familles ont ainsi pu être orientées vers ce type de structures en 2021, notamment pour accéder à une possibilité de répit.

Ce lien partenarial devrait ouvrir en 2022 vers d'autres projets à visée inclusive en cours de réflexion. Dans le souci de proposer des solutions d'accueil de proximité aux familles, le PRH 76 contribuera à encourager d'autres associations sportives à rejoindre le réseau des clubs labellisés « Sport & Handicap » et « Sport & Autisme », en association avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 76).

## L'inscription du PRH 76 dans l'évènementiel et dans les dynamiques de réflexion

### Journée de la DRAJES : « Accompagner les pratiques des Accueils Collectifs de Mineurs dans l'accueil des enfants ayant des besoins particuliers »

Le 20 mai 2021, le Pôle Ressources Handicap 76 a participé à la journée régionale organisée par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Cette première journée régionale a rassemblé une soixantaine de représentants associatifs au sujet de l'accompagnement des pratiques d'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps de loisirs éducatifs.

Les objectifs de la journée étaient d'identifier :

- Les différents acteurs normands, leurs compétences et les enjeux institutionnels,
- Les différents types de réponses et démarches pédagogiques associées,
- Les facteurs de réussites et les difficultés.

Les échanges ont permis de poser des constats, de saisir les enjeux institutionnels et pédagogiques de l'inclusion et de repérer collectivement des axes d'amélioration.

La volonté inclusive dans le secteur des loisirs éducatifs est à la croisée des politiques nationales, déclinées au niveau régional et départemental sous forme parfois de dispositifs et souvent de projets concertés dont la complémentarité n'est sans doute pas encore suffisamment lisible pour les usagers.

La DRAJES, délégation du rectorat de Normandie, souhaite être un appui, un facilitateur, travailler pour une coopération éducative sur le secteur du loisir comme du sport, en favorisant les mises en réseau des acteurs.

Cette journée sera suivie par un séminaire invitant plus largement les acteurs régionaux, en particulier les associations d'usagers et les collectivités territoriales.

## Lancement officiel du Pôle Ressources Handicap 76

Le 21 octobre 2021 a eu lieu l'inauguration du Pôle Ressources Handicap 76 en présence de l'ensemble de ses partenaires ainsi que la CNAF et du Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime.

L'inauguration a eu lieu dans les locaux de la CAF, à Rouen. Une convention multi partenariale a été signée entre les partenaires institutionnels et le collectif associatif porteur du PRH 76.

Lors de cette journée, s'est déroulé le premier Comité de Pilotage du Pôle Ressources Handicap 76. L'équipe du PRH 76 y a présenté sa feuille de route pour 2022.



François Junqueira, chef de projet du PRH 76



## Participation à la journée départementale : “Étayer et accompagner les parentalités vulnérables des parents en situation de handicap intellectuel ou psychique”

Dans le cadre du projet social de territoire de l'UTAS des Boucles de Seine, la journée technique : « Etayer les parentalités impliquant des adultes en situation de handicap intellectuel ou psychique » vise à rassembler l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le soutien des parentalités des personnes en situation de handicap pour, entre autres :

- Identifier les besoins transversaux de services, de coopération, de formation, d'interconnaissance, d'immersions croisées qui permettraient d'optimiser les conditions de parentalité, de réussite éducative et/ou de parcours en protection de l'enfance,
- Développer un réseau de ressources inclusives « ville », permettant de favoriser l'accompagnement et l'accès des familles concernées aux ressources éducatives de proximité (mobilité, petite enfance, périscolaire, services culturels, sportifs, centres de vacances ou de loisirs),
- Ouvrir un espace de réflexion décloisonné (médico social, social, PMI, protection de l'enfance, santé mentale, etc.) et structurer des réponses sur le territoire.

Le 23 novembre 2021, le PRH 76 a participé cette journée professionnelle territoriale.

Au titre de sa mission de faciliter l'accueil dans le droit commun des enfants de parents en situation de handicap, le PRH 76 a coanimé un atelier sur la thématique de l'inclusion sociale avec les services de l'ARRED et du Pré de la Bataille.

Quelles passerelles d'inclusion sociale ? Quels leviers pour favoriser l'accès aux soins, l'accès à la coéducation pour les familles dont les parents sont en situation de handicap ?

### Bilan des séjours de répit

En novembre 2021, le PRH 76, invité par la Caf 76, a participé au bilan des séjours de répit qui avaient été expérimentés par l'APEI, le Moulin Vert (Hovia), le Centre Normandie Lorraine et les PEP76.

Les bilans des séjours de répit en famille et des séjours de vacances mixtes entre jeunes issus de centres sociaux et d'établissements médico-sociaux ont été présentés.



Les échanges ont permis d'initer une réflexion au niveau départemental pour développer ces solutions proposées aux familles pour se ressourcer, couper avec leur quotidien et porter un regard différent sur les capacités de leurs enfants. Le PRH 76 défend l'importance d'associer les familles et les jeunes à la construction de ces séjours, dans une dimension éducative et pédagogique, afin de créer la possibilité pour ces familles d'accéder aux vacances en autonomie.

Les travaux se poursuivront en 2022 en structurant un groupe projet départemental élargi à d'autres acteurs intéressés par la démarche, en lien avec un appel à projets.

## Les journées d'informations et forums :

### *Premier forum de l'inclusion "Vivre-ensemble" de la ville du Havre (la Fabrique à Proj-EI)*

Le 2 octobre 2021 a eu lieu le Forum de l'inclusion « Vivre ensemble », organisé par l'association La Fabrique à Proj-EI. Cet évènement était inclus dans la « Quinzaine du Handicap » regroupant différentes manifestations durant le mois d'octobre 2021.

La référente territoriale du territoire Ouest a pu répondre aux questions des visiteurs et a eu l'occasion de participer à une table ronde constituée de différents acteurs du loisirs.

Cette journée a permis une interconnaissance des différents acteurs professionnels du champ du handicap, des associations de parents ainsi que les acteurs du loisirs, du logement, de l'insertion professionnelle... Des familles ont visité le forum et ont pu prendre connaissance des missions du PRH 76.

### *15ème Journée Nationale des Dys*

Le 10 octobre 2021, la référente territoriale du territoire Nord a représenté le PRH 76 lors de cet évènement. Des tables rondes et des rencontres ont contribué au repérage du PRH 76 parmi les acteurs du territoire.

### *Participation à la semaine de la sensibilisation (APAJH et ville de Rouen)*

Le 3 décembre 2021, le PRH 76 a participé à la **table ronde : "prendre son envol quand on est un enfant différent"**, organisée par l'APAJH et la ville de Rouen, à l'occasion de la semaine de la sensibilisation au handicap.

La table ronde se proposait de donner la parole à des parents, des jeunes et adultes en situation de handicap, pour évoquer le parcours qui a été le leur afin d'accéder à une vie la plus autonome possible.

Ce fut l'occasion de mesurer tous les efforts qui restent à parcourir pour simplifier le parcours des familles. Les témoignages des familles et des jeunes ont souligné l'importance de l'accompagnement et du lien social dans l'accès à l'autonomie.

Pour le PRH 76, il s'agissait de mettre en avant l'accès à la culture, aux loisirs et aux expériences sociales en tant que vecteurs d'autonomie.

### *Perspectives 1<sup>er</sup> trimestre 2022*

- Le Salon des parentalités (Fabalab et APAPN), à Rouen, en février 2022
- La Journée des AESH et de tous les acteurs de l'inclusion, à Dieppe, en février 2022
- Colloque sur l'autisme (CMP d'Oissel, le CRA Normandie Seine Eure, l'EPNAK, SESSAD d'Oissel, Commune de Oissel), à Oissel, en mars 2022.

## Le groupe de travail national de la Fédération Générale des PEP

Depuis avril 2021, la FGPEP a initié un groupe de travail national inter-PRH, portés par les PEP, pour apporter une définition commune des PRH, favoriser le déploiement des PRH sur le territoire national et constituer un réseau de ressources mutualisables pour favoriser leur déploiement.

Le PRH 76 participe activement à ce groupe de travail et a pu diffuser quelques outils, dont le DAPI (Document d'Accompagnement Personnalisé pour l'Inclusion) qui est étudié pour servir de socle à la construction d'un outil harmonisé qui serait proposé à l'ensemble des PRH. Un espace collaboratif inter-PRH devrait également voir le jour pour mutualiser les outils entre les PRH.

## Les comités inter associatifs du PRH 76

Depuis son déploiement en mars 2021, le PRH 76 rassemble l'ensemble des directions des associations porteuses du PRH 76 en comité inter associatif une fois par trimestre. Les objectifs sont de :

- Porter un regard sur le suivi du déploiement et de l'activité du PRH 76,
- Alimenter la synergie entre les acteurs à l'origine de la réponse à projet,
- Bénéficier de l'appui, de l'éclairage et des compétences des associations porteuses dans les choix stratégiques,
- Faciliter la mise en réseau du PRH 76 avec les réseaux existants du collectif associatif,
- Positionner le PRH 76 en interface du droit commun et du milieu spécialisé,
- Organiser le suivi financier du service en concertation.



# Les perspectives pour 2022

S'appuyant sur la feuille de route présentée au comité de pilotage d'octobre 2021, le PRH 76 s'engage en 2022 dans une série d'actions répondant aux différents enjeux et besoins rencontrés au cours de l'année 2021.



# Conclusion

---

Au cours de 2021, le PRH 76 a vécu de nombreuses rencontres partenariales riches en perspectives, de nouvelles collaborations qui s'amorcent au service des familles et des professionnels du département, des missions qui se concrétisent progressivement en faveur de l'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers dans les structures d'accueil du droit commun. Le PRH 76 semble constituer maintenant un maillon identifié au niveau départemental dans les dynamiques à visée inclusive.

2022 doit devenir une année tout aussi constructive, en avançant vers l'opérationnalité des partenariats noués, vers la mobilisation des acteurs du territoire dans une visée inclusive, vers la satisfaction des familles qui nous auront fait confiance.

Un regard particulier sera porté à évaluer les coopérations que nous aurons construites, dans le souci d'apporter des réponses concrètes et efficaces aux familles et aux professionnels de l'accueil.

Au regard des premiers indicateurs sur l'activité d'accompagnement des familles, une réflexion doit être menée pour rééquilibrer les territoires au regard de la densité d'enfants reconnus en situation de handicap ou pour renforcer l'équipe, notamment sur le territoire Sud. La délimitation des territoires avait été pensée initialement dans une logique géographique, au regard de la superficie des territoires et des délimitations des EPCI. La logique démographique des territoires et les enjeux repérés en 2021 soulèvent de nouveaux questionnements stratégiques.

Le déploiement de l'observatoire départemental de l'inclusion représente une évolution non négligeable au regard des attendus et de la méthodologie envisagée. Les activités d'enquête, d'analyse de données, des restitution et de développement stratégique associés nécessitent un effort particulier et pourraient représenter un risque de surcroît de l'activité de l'équipe. Une attention particulière sera nécessaire pour conserver le cœur de mission du PRH 76, à savoir l'accompagnement des familles, des professionnels et l'animation partenariale dans une visée inclusive.

La participation des familles sera recherchée et une méthodologie est en cours de réflexion pour atteindre ce but. Par quelles modalités faire accéder les familles à la vie du service ? Quelle pourrait être leur participation dans les comités de pilotage, dans les coordinations locales, dans les actions de sensibilisation qui sont menées auprès des professionnels, dans les temps d'informations qui sont envisagés ? Soutenir les parentalités par la valorisation du rôle social des parents, par la mise à profit de leurs savoirs expérimentaux, par le déploiement d'une intelligence collective rassemblant parents et professionnels dans une même visée : celle d'une société inclusive... Cette approche anime notre équipe et nous continuerons à mettre tout notre engagement et notre méthodologie au service de cet objectif.

